

SÉANCE DU COMITÉ DU 11 OCTOBRE 2021

AFFAIRE N° 9

**RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DU SIGEIF
SUR L'ACTIVITE DE LA SEML SIGEIF MOBILITES EN 2020**

1 - Objet de la Seml Sigeif Mobilités

- la conception, le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, de stations distribuant du carburant sous forme d'hydrogène, de gaz naturel véhicule (GNV) en région Ile-de-France et sur les territoires limitrophes, à l'exclusion de toute activité portant sur la fourniture ou la distribution d'énergie ; la Société pourra, dans le cadre de la mise en œuvre de son objet, confier l'exécution de certaines fonctions à des tiers ;
- toute opération financière, industrielle ou commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social défini ci-dessus, notamment par la création de filiales ou par des prises de participations financières dans des sociétés commerciales, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

2 - Organisation des réunions statutaires

Conseil d'administration du 24 Juin 2020, ordre du jour

- Affaire n° 01 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2019.
- Affaire n° 02 Attribution du contrat de construction et d'exploitation de la station de Saint-Denis.
- Affaire n° 03 Financement de la station de Saint-Denis
- Affaire n° 04 Prise de participation de la Sem dans une société de projet pour la construction et l'exploitation d'une station GNV au Coudray-Montceaux
- Affaire n° 05 Décision de principe de prise de participation de la Sem dans une société de projet « Last Mile » qui déploiera un réseau de stations de recharge en hydrogène pour les véhicules,
- Affaire n° 06 Arrêté des comptes de l'année 2019
- Affaire n° 07 Convocation d'une assemblée générale dont l'ordre du jour est le suivant :
 - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
 - Approbation des comptes de l'exercice 2019,
 - Affectation du résultat,
 - Quitus aux administrateurs,
 - Examen du rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Affaire n° 08 Questions diverses

Conseil d'administration du 15 Octobre 2020, ordre du jour

- Affaire n° 01 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2020
- Affaire n° 02 Cooptation de nouveaux administrateurs, représentants des collectivités territoriales
- Affaire n° 03 Station GNV de Réau :
 - Attribution du contrat pour la construction et l'exploitation de la station ;
 - Autorisation donnée au Directeur général de signer, notifier le contrat et prendre toute mesure d'exécution.
- Affaire n° 04 Station GNV de Réau :
 - Autorisation donnée au Directeur général de signer le contrat de prêt bancaire relatif au financement de la construction de la station.
- Affaire n° 05 Projet hydrogène « Last Mile » :
 - Autorisation donnée au Directeur général de prendre toutes dispositions pour la prise de participation minoritaire de la SEM Sigeif Mobilités dans la société Last Mhyle SAS,
 - Désignation de Monsieur Jean-Michel Philip en tant que représentant de la Sem Sigeif Mobilités lors des assemblées et conseils d'administration de la société Last Mhyle SAS.
- Affaire n° 06 Questions diverses

Conseil d'administration du 16 décembre 2020, ordre du jour

- Affaire n° 01 Approbation du PV du Conseil d'administration du 15 octobre 2020
- Affaire n° 02 Nouveau représentant du Syctom au conseil d'administration.
- Affaire n° 03 Approbation de la convention de mise à disposition de moyens par le Sigeif
- Affaire n° 04 Approbation du plan d'affaire actualisé
- Affaire n° 05 Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2021
- Affaire n° 06 État des stations en service et des projets en cours
- Affaire n° 07 Questions diverses

Assemblée générale du 30 septembre 2020, ordre du jour

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice 2019,

- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Examen du rapport général et rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

3 - Éléments stratégiques marquants en 2020

L'exercice 2020 a été marqué par :

- La mise en service, le 5 août 2020, de la station d'avitaillement GNV-bioGNV située à Gennevilliers,
- La mobilisation de deux emprunts, l'un contracté auprès de la Caisse d'Épargne de 1 400 K€ (débloqué intégralement au 31/12/20) et l'autre auprès du Crédit Agricole 900 K€. Ces emprunts financent respectivement les travaux de conception et d'acquisition des stations d'avitaillement de Noisy-le-Grand et de Saint-Denis.

Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur les stations d'avitaillement de :

- Wissous, les quatre pistes seront opérationnelles et desservies par 9 pistolets de distribution dès le début 2021,
- Bonneuil-sur-Marne, dont la quatrième piste et les 9 pistolets de distribution seront également mis en service dès le début de l'année prochaine. Par ailleurs, Endesa a également financé et mis en service les deux bornes de recharge électriques rapides en bordure de la station,
- Noisy-le-Grand et de Saint-Denis pour lesquelles la mise en service est prévue au mois de janvier 2021 (Noisy-le-Grand) et à la fin de l'année 2021 pour celle de Saint-Denis.

Le contrat de conception, réalisation et exploitation de la station de Réau a été attribué à la société GNVERT qui a déposé la demande de permis de construire au deuxième trimestre 2021. Une promesse de vente pour l'acquisition du terrain de la station de Réau a été signée le 19 mai 2020 avec l'EPA Sénart, l'aménageur de la zone.

Un emprunt de 3 100 k€ a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de cette station. Les fonds ne seront mobilisés qu'à la fin de l'année 2021.

Des études de faisabilité et de conception ont été immobilisées pour des projets de construction de stations d'avitaillement qui aboutiront sur les prochains exercices (Réau et Compans)

Par ailleurs, la SEM a pris une participation dans la société GNV du Coudray le 22 septembre 2020 à hauteur de 30 % du capital, soit 30 000 €. Les travaux de construction de cette station sont en cours et devraient s'achever au mois de juin 2021.

4 - Composition de l'actionariat

L'actionariat n'a pas évolué en 2020. Il est le suivant :

- Sigeif : 54% du capital – 5 administrateurs
- Caisse des Dépôts : 33% du capital – 3 administrateurs
- Région IDF : 7% du capital – 1 administrateur
- GRTGaz développement : 3% du capital – 1 administrateur
- Syctom : 1% du capital – 1 administrateur représentant les Collectivités territoriales ne siégeant pas au conseil d'administration
- Siaap : 1%
- Siom de la Vallée de Chevreuse : 1%

5 – Administrateurs représentant le Sigeif

Depuis le 14 septembre 2020 :

- M. Jean-Jacques Guillet, Président du Conseil d'administration
- M. Pierre Chevalier
- M. Laurent Monnet
- M. Éric Schindler
- M. Jean-Pierre Valentin

6 - État des relations contractuelles et flux financiers entre la Sem et le Sigeif

Une convention de mise à disposition de moyens a été conclue entre le Sigeif et la SEML Sigeif Mobilités. Elle est régulièrement actualisée à la faveur de l'évolution de l'activité de la SEML.

La première convention a été approuvée par la délibération n° 17-19 du Comité en date du 26 juin 2017 puis modifiée par un avenant approuvé par la délibération n° 19-56 du Comité en date du 23 décembre 2019. Une nouvelle convention a été approuvée par la délibération n° 20-66 du Comité en date du 14 décembre 2020.

Le 14 janvier 2020, la SEML a remboursé au Sigeif la somme de 68.960,73€ relative aux moyens mis à disposition par le Sigeif en 2019. Le remboursement des moyens mis à disposition par le Sigeif en 2020 a été remboursé le 8 janvier 2021 pour un montant de 43.933,92€.

7 - Engagements du Sigeif en termes de garanties d'emprunts et d'avances en comptes courants au 31 décembre 2019

- Station GNV-bioGNV de Gennevilliers :
Garantie du Sigeif à hauteur de 50% sur un prêt de 1.900.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1,09% sur 12 ans.
- Station GNV-bioGNV de Wissous
Garantie du Sigeif à hauteur de 50% sur un prêt de 1.800.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1,25% sur 12 ans.
- Station GNV-bioGNV de Noisy-le-Grand
Garantie du Sigeif à hauteur de 25% sur un prêt de 1.400.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1,16% sur 12 ans.
- Station GNV-bioGNV de Bonneuil-sur-Marne
Garantie du Sigeif à hauteur de 25% sur un prêt de 1.800.000 euros auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,55 % sur 12 ans.
- Station GNV-bioGNV de Saint-Denis
Garantie du Sigeif à hauteur de 25% sur un prêt de 900.000 euros auprès du Crédit Agricole de Paris Ile de France au taux fixe de 0,66 % sur 12 ans.

8 - Situation financière de la Sem à la fin de l'exercice 2020

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 5 019 071 €, enregistrant le résultat déficitaire de l'exercice 2020 pour – 160 376 €.

Endettement

Les dettes s'élèvent à 10 926 449 € à la clôture de l'exercice 2020 dont dettes financières pour 7 721 164€.

Compte de résultat

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat déficitaire de 160 376 €.

L'activité des premières stations de la SEM étant particulièrement soutenue, le déficit constaté est moins important que celui qui était prévu dans le Plan d'affaires adopté lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2020 qui prévoyait un résultat déficitaire de 362 k€ à fin 2020. Ce Plan d'affaires prévoyait par ailleurs un résultat positif à partir de 2023 (302k€) et un compte de résultat cumulé qui devenait positif (297 k€) à partir de 2025.

9 - État des participations directes et indirectes des Sem au capital d'autres sociétés et engagements financiers liés

Lors du Conseil d'administration du 24 juin 2020, la SEML Sigeif Mobilités a approuvé la prise de participation minoritaire, à hauteur de 30%, dans le capital de la société GNV du Coudray-Montceaux qui construira une station bioGNV au Coudray-Montceaux.

Le capital de la société se répartit de la façon suivante :

- Transports Cassier : 30 k€,
- Sigeif Mobilités : 30 k€,
- Swift GNV : 30 k€ (Swift GNV, société de gestion créée par le fonds d'investissement, partenaire de Gaz'UP),
- Gaz'UP : 10 k€.

La SEML et la société Swift GNV se sont engagés à apporter des avances en comptes courants des associés jusqu'à hauteur de 150 k€.

10 - État des rémunérations des élus membres du Conseil d'administration effectivement versées sur l'année après une délibération préalable du Sigeif

Néant

11 - Date d'approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes

Assemblée générale du 23 juin 2021
